

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relatif à l'ouverture d'une enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement relatif à un projet d'aménagement de la Zone d'Activités Économique de Béragne située sur la commune de Trèbes portée par Carcassonne Agglo

Par arrêté n° 2019/0007 du Préfet de l'Aude du 27 septembre 2019, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du **22 octobre 2019 (09h00)** au **21 novembre 2019 (17h00)**.

Caractéristiques principales du projet :

Il s'agit d'une opération :

- d'aménagement de la ZAE de Trèbes-Béragne avec interception d'un bassin versant de 34,4 ha ;
- de la création de bassins de rétention pour compenser l'aménagement de la ZAE de Trèbes Béragne d'une surface totale de 1,46 ha.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'impact prévue par les articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'environnement ; celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que son résumé non technique.

L'étude d'impact a été transmise à la Mission Régionale d'Autorité environnementale Occitanie. L'autorité environnementale n'a pas émis d'avis dans le délai de 2 mois prévu à l'article R122-7 II du code de l'environnement.

Le courrier du 07 août 2019 relatif à l'absence d'avis de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête.

Informations complémentaires :

La personne responsable du projet est Monsieur le Président de Carcassonne Agglo – 1, rue Pierre Germain – 11890 Carcassonne Cedex 9.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

- Madame Mina **ZOURGANE**, Directrice de l'Économie, de l'Emploi, de l'ESS, de l'ESR et de l'Innovation.
Courriel : mina.zourgane@carcassonne-agglo.fr – Tél. : 04.68.10.56.50
- Madame Marion **DELORT**, Gestionnaire administrative
Courriel : marion.delort@carcassonne-agglo.fr – Tél : 04 68 10 35 59

Désignation du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif est Monsieur Emmanuel NADAL, cadre supérieur France-Télécom, en retraite. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant sera désigné après interruption de l'enquête par le Président du tribunal administratif.

Déroulement de l'enquête :

La commune de Trèbes est désignée siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier, le courrier relatif à l'absence d'avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'un registre unique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur préalablement à l'ouverture de l'enquête publique seront mis à disposition du public en mairies de :

- Trèbes – Place de la République – 11800 Trèbes
- Carcassonne – 32, rue Aimé-Ramond – 11000 Carcassonne.

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et s'il y a lieu, consigner leurs observations et propositions par écrit sur le registre d'enquête, ouvert à cet effet.

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public via le lien ci-après :

<https://www.registre-numerique.fr/zae-beragne>

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :
<https://www.registre-numerique.fr/zae-beragne>
- à partir du site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :
<http://www.aude.gouv.fr/autorisations-environnementales-r2316.html>
- gratuitement sur un poste informatique, à la bibliothèque de Trèbes « Maison des Mots » - Place de la République – 11800 Trèbes aux heures d'ouverture aux publics :
 - du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
 - le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
 - le samedi de 14h00 à 16h00.

Observations et propositions du public :

- par courrier à la mairie de Trèbes – Place de la République – 11800 – à l'attention de Monsieur Emmanuel NADAL, commissaire enquêteur,
- ou adressées par voie électronique via le registre dématérialisé :
<https://www.registre-numerique.fr/zae-beragne>
- ou à l'adresse courriel suivante : zae-beragne@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête et tenues à disposition au siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date d'ouverture et après la date de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Lieu et dates de permanences du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures dans les lieux suivants :

- Mairie de Trèbes – Place de la République – 11800 Trèbes
 - le 22 octobre 2019 de 09h00 à 12h00
 - le 13 novembre 2019 de 14h00 à 17H00

- Mairie de Carcassonne – 32, rue Aimé-Ramond – 11000 Carcassonne.
 - le 05 novembre 2019 de 09h00 à 12h00
 - le 21 novembre 2019 de 14h00 à 17h00

Mise à disposition du rapport et des conclusions :

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- en mairies de Trèbes et de Carcassonne ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- et publiés sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/autorisations-environnementales-r2316.html>

Décision prise à l'issue de l'enquête :

Au terme de la procédure, l'autorisation environnementale, pourra être accordée ou refusée par arrêté du Préfet de l'Aude.